

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURIES**



Nombre de conseillers

En exercice 23
Présents 19
Votants 23

**L'an deux mille vingt
Le 27 août**

Date de la convocation
21 août 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois d'août, le Conseil Municipal de la commune de MOURIES s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire, pour la session ordinaire du mois d'août.

DCM 2020-021

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration: Jean-Pierre AYALA à Patrice BLANC, Richard FREZE à Alice ROGGIERO, Céline DARVES-BLANC à Audrey DALMASSO, Magali LANCELIER à Grégory ALI-OGLOU

Secrétaire de Séance :
Muriel CHRETIEN

OBJET DE LA DELIBERATION :
Tarifs d'abonnement annuel à médiathèque

RAPPORTEUR : M BLANC

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 27/03/2019/04 du 27 mars 2019 relative aux tarifs municipaux ;

Considérant que la médiathèque continue d'élargir son offre documentaire et son offre de service,

Considérant qu'il est proposé d'instaurer les tarifs d'abonnement annuel à la Médiathèque, à compter du 1^{er} septembre 2020 :

- * Adulte Mouries 12 €
- * Extérieur adulte 20 €

* **Enfant gratuité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- * D'approuver les nouveaux tarifs d'abonnement annuel de la médiathèque à compter du 1^{er} septembre 2020,
- * De charger Madame le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alice ROGGIERO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de MARSEILLE dans le délai de deux mois à partir de la dernière mesure de publicité